



HÔPITAL DE LAVAUR



Lavour le 13 Août 2009

## **LA CGT APPELLE À ORGANISER COLLECTIVEMENT LE BOYCOTT DES COTISATIONS AUX ORDINALES**

La mise en place de l'ordre infirmier arrive à la phase d'appel à cotisation. Les adresses personnelles seront communiquées à l'ordre via les employeurs (art 63 loi HPST). Cette disposition fait suite à la demande de certains employeurs d'être désengagés de la responsabilité d'employer des professionnels non inscrits à l'ordre et donc en exercice illégal.

Ces appels à cotisations, 75 euros pour 2009, vont être lancés par département par le biais des conseils départementaux, pendant l'été.

**Pour nombre de professionnel (le) s, ce cadeau de rentrée va être une surprise tant la mise en place de cette nouvelle institution privée est loin de leurs préoccupations.**

Pour la CGT, l'ordre est même loin de l'intérêt des professionnels de santé et des patients. Cette structure a été créée par le gouvernement pour mettre en place la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) et la loi HPST qui, à terme, entraîneront la privatisation des services publics de santé.

**Tous les syndicats représentatifs dans le secteur de la santé (sauf la CFE CGC) continuent de porter, auprès et avec des professionnels le refus des ordres professionnels.**

Les ordres sont loin des préoccupations des professionnels de santé qui sont dans une situation dramatique de manque de moyens pour assumer leur charge de travail. Ils travaillent avec la hantise de commettre une erreur. Le problème est le manque de moyens alloués à la protection sociale. Pour gérer aujourd'hui la pénurie des professionnels qui a été sciemment organisée hier, les réformes se mettent en place.

Ces réformes visent toujours plus d'économies pour le service public et mettent en difficultés les hôpitaux au détriment de la reconnaissance des qualifications des professionnels et de la réponse aux besoins de santé publique.

C'est pourquoi, la CGT appelle :

- à nouveau les professionnel(le)s, quel que soit leur lieu d'exercice, à s'informer, débattre, décider ensemble des priorités revendicatives des secteurs public, privé et libéral.
- à la convergence de tous les refus individuels de paiement et à l'organisation d'actions collectives pour le boycott des cotisations ordinaires, le refus des ordres professionnels et pour la prise en compte de nos revendications.

Il est à noter, que le procès de Toulouse (refus d'inscription à l'ordre Masseur Kinésithérapeute) a mis en lumière quelques questions de fond. Notamment le fait que les cadres ne seraient pas obligés d'y adhérer car ne « professant plus ».

Le gouvernement a fait intégrer dans la loi Hôpital Patients Santé et Territoires un amendement qui stipule une inscription automatique à l'Ordre Infirmier pour les professionnels en exercice, tirant les enseignements des multiples conflits chez les MK dans leur refus de s'inscrire au tableau de l'Ordre.



**La clé de voûte pour lutter contre la mise en place de l'ordre IDE, c'est d'être rassemblé. Nous proposons donc de nous organiser collectivement pour refuser les ordres professionnels.**

**Si les infirmières et infirmiers décident massivement de signifier leur rejet de l'ordre par le refus de la cotisation, nous sommes en capacité de mettre en échec la mise en place des ordres. Nous ferons également à Lavour des propositions aux autres syndicats pour des actions communes.**

**Dans le cadre d'une action collective, le boycott de la cotisation paraît être un moyen d'action efficace pour lutter contre l'ordre.**

**Sur la forme, cet appel à ne pas payer doit être organisé afin de ne pas laisser seuls les salariés qui souhaitent participer à cette résistance. Plus le mouvement sera massif et collectif plus l'action sera efficace.**

## **MEME GRATUIT, L'ORDRE J'EN VEUX PAS !**

Je demande l'abrogation des lois portant création aux structures ordinales  
JE SIGNE LA PETITION nationale sur le site internet de la CGT du CH Lavour:

[www.cgt-chlavour.fr](http://www.cgt-chlavour.fr) (rubrique pétitions).

**AGIR POUR NE PAS SUBIR !**



**CÉGÉTez vous et mêlez vous de votre hosto !**

**Permanence le mardi de 9 à 16heures. tél. : 30 38 [cgt.chlavour@wanadoo.fr](mailto:cgt.chlavour@wanadoo.fr)**

**Retrouvez de nombreuses informations sur notre site internet : [www.cgt-chlavour.fr](http://www.cgt-chlavour.fr)**